

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/74 :**

Adhésion de la Commune de Saint-Pierre à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,  
  
Accusé de réception en préfecture  
N° 24-274-00000-2026-3-74-1-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception en préfecture : 28/05/2026  
**David LORION**

**Affaire n°3/74 : Adhésion de la Commune de Saint-Pierre à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).**

Direction Générale des Services

Le Maire informe à l'Assemblée que créée en 1993, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) est une association régie par la loi de 1901. Elle fédère des élus et des services de collectivités territoriales et d'intercommunalités engagés dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (ESRIVE).

Son objectif est de renforcer l'efficacité des actions publiques dans ces secteurs, de favoriser de nouvelles coopérations et de porter des propositions à l'échelle nationale afin d'accroître l'impact des activités académiques sur le développement durable des territoires.

À ce titre, l'AVUF constitue à la fois un centre de ressources, une force de proposition et un espace d'échanges entre élus et agents territoriaux. Elle accompagne les collectivités adhérentes dans la compréhension des enjeux universitaires et les aide à valoriser ces derniers au service de leur territoire. Par ailleurs, elle formule des recommandations auprès de l'État et des acteurs nationaux afin de faire évoluer l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'association développe également des actions et dispositifs communs, tels que le label « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables », la Nuit des Étudiants du Monde ou encore l'animation du réseau des Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant.

L'AVUF poursuit trois grandes orientations :

**1. Accompagner les collectivités dans leurs relations avec l'ESR :**

- Valoriser la place de l'enseignement supérieur et optimiser les financements
- Co-construire des politiques de transition écologique et énergétique
- Mobiliser la recherche au service de l'innovation publique
- Renforcer l'impact de l'ESR en matière d'emploi et de formation

**2. Améliorer la qualité de vie étudiante et l'intégration des étudiants dans les territoires :**

- Promouvoir la santé et le bien-être des étudiants
- Anticiper les évolutions liées au numérique et aux nouvelles pédagogies
- Développer et améliorer le logement étudiant
- Renforcer l'attractivité internationale et les mobilités

**3. Contribuer à une organisation territoriale plus équilibrée de l'ESR :**

- Encourager les coopérations entre territoires
- Valoriser le rôle des villes universitaires intermédiaires
- Renforcer la sécurité des campus

Aujourd'hui, l'AVUF regroupe plus de 100 collectivités, dont plusieurs métropoles. Des collectivités d'outre-mer, parmi lesquelles la CIVIS, sont déjà membres ou en cours d'adhésion. L'association souhaite d'ailleurs renforcer son réseau ultramarin et développer des échanges spécifiques pour ces territoires.

Adhérer à l'AVUF permet notamment de :

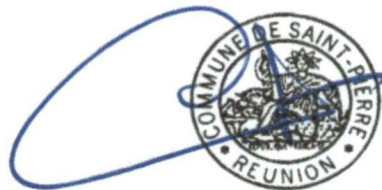
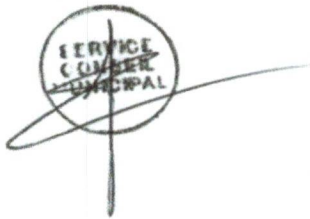
- Accéder à un réseau d'expertise et à un centre de ressources
- Bénéficier d'une veille sur les enjeux liés à l'ESR
- Contribuer à l'élaboration de propositions nationales
- Participer à des événements et formations à conditions avantageuses

La Commune de Saint-Pierre, accueille un campus universitaire en plein développement, marqué notamment par l'ouverture de l'UFR Santé. Forte de ses ambitions en matière de développement durable, d'attractivité et d'internationalisation, la Commune de Saint-Pierre souhaite s'appuyer sur l'expertise et le réseau de l'AVUF.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **De DECLARER d'intérêt communal les actions de l'AVUF au titre du développement universitaire**
- **DE VOTER l'adhésion à l'AVUF et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 1 200 €**
- **DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne budgétaire N°020 6281 30 RE26000029**
- **DE DESIGNER Monsieur Olivier NARIA comme représentant titulaire et Madame Lisa DERFLA comme suppléante de la Commune de Saint-Pierre à l'Assemblée Générale de l'AVUF**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaires.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**